

# APPLICATION DE LA DÉCLARATION DE GENÈVE SUR LA VIOLENCE ARMÉE ET LE DÉVELOPPEMENT

## SYNTHÈSE DES SUGGESTIONS D'APPLICATION

**L**e guide intitulé *Implementing the Geneva Declaration on Armed Violence and Development* vise à fournir aux responsables gouvernementaux et autres parties intéressées des suggestions claires et adaptées sur les modalités de mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, des documents de suivi des Conférences d'examen de 2008 et 2011, ainsi que des Engagements d'Oslo sur la violence armée pris en 2010 dans le cadre de la Conférence d'Oslo sur la violence armée.

S'appuyant sur une vaste expérience en matière de prévention et de réduction de la violence armée (PRVA), ce guide offre une vue d'ensemble des pistes d'actions et des points d'entrée, et suggère les principales ressources qui peuvent être utilisées pour obtenir des informations complémentaires.



La Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, adoptée par plus de cent pays, engage les signataires à soutenir les initiatives visant à mesurer les coûts humains, sociaux et économiques de la violence armée, évaluer les risques et vulnérabilités, apprécier l'efficacité des programmes de réduction de la violence armée et diffuser les bonnes pratiques.

La Déclaration appelle les États à atteindre, d'ici à 2015, une réduction mesurable du fardeau mondial de la violence armée et à apporter des améliorations concrètes en matière de sécurité humaine.

Les principaux domaines d'application suggérés dans le guide sont les suivants :

## 1. Appréhender le contexte

- **Appréhender la nature de la violence armée en procédant à une évaluation approfondie des causes sous-jacentes et des facteurs de risque propres à un contexte donné.** Une meilleure compréhension de l'incidence et l'impact de la violence armée est possible par le biais de systèmes existants de collecte, de cartographie et d'analyse de données.
- **Utiliser des données pour éclairer l'élaboration de politiques et de programmes et établir des critères de référence à partir desquels contrôler leur efficacité à long terme.**
- **Développer des systèmes de mesure communs** (dotés d'indicateurs et de méthodes communs) pour faciliter la comparaison des données, permettant ainsi une meilleure compréhension de ce qui est le plus approprié dans un contexte donné.
- **Évaluer les capacités et lacunes** des institutions qui jouent un rôle clé dans la prévention et la réduction de la violence armée, notamment la sécurité publique, la justice et les organismes de planification sociale et de développement, ainsi que les organisations de la société civile, pour mieux éclairer les stratégies de renforcement des capacités institutionnelles, et ainsi, apporter une réponse plus efficace.
- **Envisager l'élaboration d'un rapport national** sur la violence armée visant à sensibiliser la population sur la violence armée et qui décrit les capacités et stratégies adaptées pour y remédier.
- **Établir un mécanisme de coordination des efforts nationaux de PRVA** afin de renforcer la coordination intra-gouvernementale et **désigner un correspondant national au sein du gouvernement**, qui agira à titre de ressource d'information et de coordination.

## 2. Élaborer des cadres juridiques et politiques, des stratégies, et des capacités institutionnelles

- **Instaurer un cadre juridique et stratégique favorable**, notamment à travers l'élaboration et l'application de lois et de politiques sur les questions telles que la sécurité publique ou citoyenne, la prévention de la violence, la sécurité nationale, la justice pénale, le contrôle des armes de petit calibre, la gestion des frontières, la violence à caractère sexiste, ainsi que les droits et le soutien en faveur des victimes.

- **Développer des stratégies nationales ou plans d'action**, notamment des plans et programmes de développement visant à réduire et prévenir la violence armée et à lutter contre les principaux facteurs de risque qui la suscitent.
- **Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements et des organisations de la société civile en termes de prévention et de réduction de la violence**, de manière à favoriser la confiance entre gouvernements et citoyens.
- **Accorder une attention particulière aux institutions gouvernementales à l'échelle des districts et des municipalités** et aux réseaux d'associations locales qui sont proches des populations affectées par la violence.

### 3. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de PRVA intégrés

- **S'inspirer des bases de données** des meilleures pratiques, ou des pratiques prometteuses, et des programmes efficaces.
- **Elaborer des programmes directs** destinés aux instruments (ex : la collecte des armes), acteurs (ex : démobilisation des groupes armés) et cadres institutionnels qui protègent de la violence armée (ex : réforme des organes chargés de faire appliquer la loi et initiatives de consolidation de la paix).
- **Valoriser les programmes indirects** consacrés aux facteurs de risques qui suscitent la violence armée (ex : programmes ou interventions ciblant les jeunes, la primauté du droit, la sensibilisation du public et la rénovation urbaine).
- **Concilier les approches « directes » et « indirectes »** pour traiter à la fois les symptômes et les facteurs plus larges qui engendrent la violence armée.
- **Promouvoir des programmes transectoriels qui rassemblent diverses stratégies visant à réduire et prévenir la violence** (telles que la prévention de la criminalité, la primauté du droit, la justice, la santé publique, l'urbanisme, la planification et l'aménagement urbains, la prévention des conflits et la consolidation de la paix).
- **Envisager des programmes de développement à caractère plus général**, dont la PRVA ne constitue pas l'objectif principal, mais qui produisent des résultats favorables (ex : programmes axés sur l'éducation, la santé et le bien-être économique).
- Intégrer dans les politiques et programmes les initiatives de développement qui **reconnaissent et protègent les droits des victimes et des survivants de la violence armée et qui répondent à leurs besoins.**

### 4. Réaliser le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de PRVA

- **Investir dans le renforcement des capacités nationales de suivi et d'évaluation**, notamment les systèmes locaux et nationaux de collecte et d'analyse de données, et s'assurer que ces systèmes alimentent un dispositif intégré d'intervention et de prévention.

- **Partager les conclusions des évaluations et expériences** auprès des autres États signataires afin de contribuer aux données factuelles sur les interventions considérées comme réussies.

## 5. Respecter les engagements internationaux sur la prévention et la réduction de la violence armée

- **Encourager les gouvernements à mettre en œuvre et respecter les accords et engagements internationaux et régionaux existants**, liés aux armes légères et de petit calibre, aux personnes affectées par la violence armée et facteurs de risques associés, aux droits de l'homme, à la corruption et à la drogue.
- **Soutenir les nouveaux accords et conventions, internationaux et régionaux**, offrant d'autres opportunités de lutter contre les facteurs qui contribuent à la violence armée.

## 6. Augmenter l'efficacité des partenariats et de l'aide internationale

- **Forger des partenariats efficaces** avec une grande variété d'acteurs, tels que les organisations de la société civile, le secteur privé, les organismes donateurs et les organisations internationales.
- **Promouvoir la coopération et les initiatives Sud-Sud et triangulaires**, qui encouragent les pays confrontés à des contraintes de capacité similaires, dans le but de partager leurs expériences.
- **Investir dans la PRVA** par le biais des donateurs internationaux cherchant à renforcer la maîtrise des programmes de réduction et de prévention de la violence armée par les gouvernements ainsi que leurs capacités, et s'appuyant, au besoin, sur les avantages comparatifs d'autres partenaires pertinents (ex : les organisations de la société civile, les organisations internationales, l'ONU et ses agences spécialisées, et le secteur privé).
- **Fournir un appui stratégique durable à travers des partenariats** auprès d'organismes d'aide internationale et l'associer à des interventions et financements à court terme, en harmonie avec les plans et programmes régionaux de développement et de sécurité des États affectés.
- **Étayer et diffuser les informations** concernant les efforts qui encouragent la coopération entre partenariats similaires dans d'autres pays.

**Pour de plus amples informations**, veuillez consulter : *Implementing the Geneva Declaration on Armed Violence and Development*, publié en 2014 par le Secrétariat de la Déclaration de Genève.

Disponible sur le site : [www.genevadeclaration.org/publications](http://www.genevadeclaration.org/publications)